

ADHÉREZ À L'IRIS ET...



- 1) Participez aux « **RENDEZ-VOUS DES ADHÉRENTS** » : des conférences-débats toute l'année.
- 2) Recevez « **L'ANNÉE STRATÉGIQUE 2011** » (parution automne 2010).
- 3) Recevez 1 **ouvrage** publié par l'Iris dans la collection *Enjeux stratégiques*.
- 4) Bénéficiez d'une **réduction** de 15% sur les publications de la collection *Enjeux stratégiques*, avant parution.
- 5) Obtenez un tarif préférentiel pour l'accès aux programmes de **formation** professionnelle.
- 6) Recevez régulièrement des **informations** sur nos activités publiques (newsletters, invitations...).
- 7) Bénéficiez de conditions préférentielles et prioritaires pour les inscriptions à nos **manifestations**.
- 8) Abonnez-vous à « **LA REVUE INTERNATIONALE ET STRATÉGIQUE** » (4 numéros/an) à un tarif privilégié.

BULLETIN D'ADHÉSION 2010

Adhésion individuelle ⁽¹⁾ : 100

Avec l'abonnement à *La revue internationale et stratégique* : 150

Renouvellement adhésion individuelle ⁽²⁾ : 85

Avec l'abonnement à *La revue internationale et stratégique* : 135

Adhésion étudiant, sans emploi ⁽³⁾ : 35

Avec l'abonnement à *La revue internationale et stratégique* : 85

Adhérent bienfaiteur ⁽⁴⁾ : 200

Avec l'abonnement à *La revue internationale et stratégique* : 250

Adhésion bienfaiteur *premium* ⁽⁴⁾ : 5000

Civilité : Mme Mlle M.

Coordonnées : personnelles professionnelles

> NOM > PRÉNOM

> ORGANISATION > FONCTION

> ADRESSE

> CODE POSTAL > VILLE > PAYS

> TÉLÉPHONE > E-MAIL

Chèque d'un montant de à l'ordre de « IRIS Association » correspondant à la cotisation (année civile 2010).

RENSEIGNEMENTS : contact@iris-france.org - Tél: 01 53 27 60 87

à renvoyer à : IRIS - Service adhésion - 2 bis rue Mercoeur - 75011 Paris - France

(1) Les personnes physiques peuvent adhérer en qualité d'adhérent individuel ou bienfaiteur. - (2) Tarif applicable en cas de renouvellement d'adhésion sur 1 année consécutive. - (3) Sur justificatif. L'adhésion au tarif étudiant ou sans emploi ne permet pas de recevoir l'ouvrage publié dans la collection *Enjeux stratégiques*. - (4) Les personnes morales (entreprises, associations...) peuvent adhérer à l'Iris uniquement en qualité d'adhérent bienfaiteur ou *Premium*.